

COMMUNE DE MONTCLERA

ENQUETE PUBLIQUE

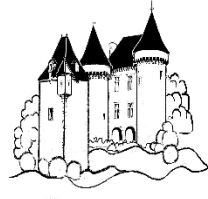
ALIENATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DE MONTCLERA A ESTRADE

**d'une partie du chemin reliant la VC n°1 haute et basse
depuis l'angle nord de la maison parcelle D n° 1713
jusqu'à l'angle de la grange et du bucher parcelle D n°174**

Du 05/12/2023

Au 20/12/2023





COMMUNE DE MONTCLERA

ENQUETE PUBLIQUE ALIENATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DE MONTCLERA

Liste des pièces du dossier

1. Registre d'enquête publique
2. Pièces administratives
 - 2.1 Extrait du registre des délibérations p 4
 - 2.2 Désignation du commissaire enquêteur p 5
 - 2.3 Arrêté municipal d'enquête publique du 9 Novembre 2023 p 6 et 7
 - 2.4 Avis d'enquête publique du 9 Novembre 2023 p 8
3. Projet
 - 3.1 Notice explicative et photos du site p 9
 - 3.2 Dossier du géomètre expert p 10 et 11
 - 3.3 Plan des lieux – Vue aérienne p 12
 - 3.4 Liste des propriétaires riverains p 13
 - 3.5 Copie du courrier adressé aux propriétaires riverains p 14
4. Communication
 - 4.1 Attestation de parution et Extrait de la Dépêche.fr p 15
 - 4.2 Attestation de parution dans la Dépêche du Midi p 16
 - 4.3 Extrait de la Dépêche du Midi p 17
 - 4.4 Certificat d'affichage p 18
5. Annexes
 - 5.1 Demande de l'intéressé pour l'acquisition de la partie de chemin concerné p 19

Le Maire,
Guy THEULET

2. Pièces administratives

2.1 Extrait du registre des délibérations

31 /2023

AR Prefecture	DEPARTEMENT DU LOT
046-214602005-20231004-312023 DE	COMMUNE DE MONTCLERA
Reçu le 05/10/2023	
Publié le 05/10/2023	

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le 4 octobre à 20 h 30, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué en date du 27 septembre 2023, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. Guy THEULET, Maire.

Présents : BLANCO N, CARRIE A, DUBRUEL D, GIBILY S, THEULET G. TOURENNE L. POCAT-
EARL R,

Absents excusés : PRUNY A, ANDRIEU R, REDOULES B pouvoir donné à GIBILY S

Nicole BLANCO a été élue secrétaire de séance

Objet : Enquête Publique Aliénation d'une partie du chemin reliant la VC n°1 Haute et basse à Estrade d'une part, depuis l'angle nord de la maison parcelle D n° 1713 jusqu'à l'angle de la grange et du bucher parcelle D n°174

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu de Monsieur SIGAUD Pierre une demande d'aliénation d'une partie du chemin reliant la VC n°1 Haute et basse à Estrade d'une part, depuis l'angle nord de la maison parcelle D n°1713 jusqu'à l'angle de la grange et du bucher parcelle D n°174

Compte tenu de l'énoncé ci-dessus

Après délibération, le Conseil Municipal, décide par 8 voix pour, d'accepter le principe de demander qu'une enquête publique soit organisée dans l'affaire citée en Objet.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.



Le Maire
Guy THEULET

Exécutoire après transmission à la préfecture
et publication du

2.2 Désignation du Commissaire enquêteur



Montcléra, le 16 août 2023

Monsieur Guy THEULET
Maire de Montcléra

à

Monsieur Robert MARTEL
780 Rue Laringade
46090 MERCUES

GT-LR /11-2023

Objet : Désignation commissaire Enquêteur
Acquisition d'une partie du chemin rural au Lieudit Estrade à Montcléra

Monsieur,

Pour faire suite à notre entretien concernant l'enquête publique concernant l'acquisition d'une partie du chemin rural à Estrade, je vous confirme que je vous désigne en tant que commissaire enquêteur.

Dans l'attente de notre collaboration,

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Le Maire
Guy THEULET

2.3 Arrêté municipal d'enquête publique du 9 Novembre 2023

AR Prefecture	DEPARTEMENT DU LOT
046-214602005-20231109-012023-AR	COMMUNE DE MONTCLERA
Reçu le 09/11/2023	
Publié le 09/11/2023	ARRETE DU MAIRE

Prescrivant l'enquête publique préalable à l'aliénation :

- d'une partie du chemin reliant la VC n°1 Haute et basse à Estrade d'une part, depuis l'angle nord de la maison parcelle D n° 1713 jusqu'à l'angle de la grange et du bucher parcelle D n°174

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux modifié par le décret n° 2015-955 du 31 juillet 2015 relatif à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux ;

Vu la fiche de procédure des règles applicables en matière d'aliénation des chemins ruraux du 26 mars 2021 fournie par la Préfecture du Lot

Vu la délibération du conseil municipal du 4 octobre 2023 ;

Vu les pièces des dossiers soumis à l'enquête publique ;

Vu la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur pour le département du Lot au titre de l'année 2023 ;

Considérant que le commissaire-enquêteur a été consulté sur les modalités de déroulement de l'enquête ;

ARRETE

Article 1 : Objet – date et durée de l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique sur le territoire de la commune de MONTCLERA, relative au projet d'aliénation d'une partie du chemin reliant la VC n°1 Haute et basse à Estrade d'une part, depuis l'angle nord de la maison parcelle D n° 1713 jusqu'à l'angle de la grange et du bucher parcelle D n°174

Du 5 décembre 2023 à 9 h 00 au 20 décembre 2023 à 19 h 00 pour une durée de 16 jours consécutifs ;

Article 2 : Désignation du commissaire enquêteur/permanences

M. Robert MARTEL, Officier de l'armée de terre à la retraite, est désigné en qualité de Commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public à la mairie de MONTCLERA :

- Le mardi 5 décembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00
- Le mercredi 20 décembre 2023 de 16 h 00 à 19 h 00

Article 3 : Dossier d'enquête publique et observations du public

Les pièces des dossiers, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de MONTCLERA pendant toute la durée de l'enquête, du 5 décembre au 20 décembre, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

- Les mardi de 9 h 00 à 12 h 00 et les mercredi et jeudi de 14 h 00 à 17 h 00.

afin que le public puisse en prendre connaissance. L'ensemble sera consultable sur le site internet de la commune (<https://www.montclera46.fr>)

Chacun pourra formuler éventuellement ses observations :

- Sur le registre d'enquête aux jours et heures d'ouverture de la mairie indiquées ci-dessus ;

- 046-214802009-20231109-012023-AR
Reçu le 09/11/2023
Publié le 09/11/2023
- Par courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie – 1 place Saint Pierre – 46250 MONTCLERA, qui sera annexé au registre, impérativement avant la clôture de l'enquête, par courriel : commissaire.enqueteur.46@hotmail.com, impérativement avant le 20 décembre 2023, 19 h 00, qui sera annexé au registre (préciser en objet « enquête voirie »)
 - Au commissaire enquêteur, en mairie, le premier jour de l'enquête, le mardi 5 décembre de 9 h 00 à 12 h 00 et le dernier jour de l'enquête le mercredi 20 décembre 2023, de 16 h 00 à 19 h 00.
 - Lors des permanences mentionnées ci-dessus et strictement pendant les horaires indiqués, le commissaire enquêteur pourra être contacté au numéro de téléphone suivant : 07 81 02 80 81, afin de recevoir les observations du public ou de convenir d'un horaire de rendez-vous téléphonique ou en visio.

Article 4 : Information des propriétaires riverains

Le présent arrêté sera notifié avec l'avis d'enquête publique aux propriétaires riverains concernés, par lettre recommandée avec avis de réception.

Article 5 : Publicité de l'enquête

Le présent arrêté sera affiché au moins quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de l'enquête, à la mairie, aux extrémités des lieux concernés et sur le site internet de la commune (<https://www.montclera46.fr>).

Un avis sera publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête dans deux journaux locaux (la Dépêche du Midi et la Vie quercynoise)

Article 6 : Clôture de l'enquête

A la date de clôture de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos par le commissaire enquêteur. Celui-ci disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire son rapport et ses conclusions.

Ces documents seront ensuite laissés à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de MONTCLERA aux jour et heures habituels et par voie dématérialisée sur le site internet de la commune : <https://www.montclera-46fr>

Article 7 : Décision intervenant au terme de l'enquête

Après l'enquête publique, les projets, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur seront approuvés par délibération du conseil municipal. En cas d'avis défavorable du commissaire enquêteur, le conseil municipal peut passer outre par une délibération motivée, conformément à l'article L.141-4 du code de la voirie routière.

Article 8 : Voie de recours

Le recours pour excès de pouvoir à l'encontre du présent arrêté peut être exercé devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et de son affichage.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame la Préfète du Lot et à Monsieur le Commissaire enquêteur.

Fait à MONTCLERA, le 9 novembre 2023

Le Maire
Guy THEULET

Arrêté rendu exécutoire le



2.4 Avis d'enquête publique du 9 Novembre 2023

COMMUNE DE MONTCLERA

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie de chemin rural à Estrade

Par arrêté du 9 novembre 2023, le Maire de Montcléra a :

- Ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'aliénation :
 - D'une partie du chemin reliant la VC n°1 Haute et basse à Estrade d'une part, depuis l'angle nord de la maison parcelle D n° 1713 jusqu'à l'angle de la grange et du bucher parcelle D n°174
- Désigné M. Robert MARTEL en qualité de commissaire enquêteur
- Fixé les dates de l'enquête du 5 décembre 2023, à 9 h 00 au 20 décembre 2023, à 19 h 00.

Le dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés et consultables en mairie (les mardi de 9 h 00 à 12 h 00 et les mercredi et jeudi de 14 h 00 à 17 h 00), et sur le site internet de la commune (<https://www.montclera46.fr>) pendant la durée de l'enquête.

Chacun pourra consigner ses observations :

- En mairie sur le registre,
- Par courrier postal adressé à M. le Commissaire enquêteur – Mairie – 1 place Saint Pierre – 46250 MONTCLERA,
- Par courriel : commissaire.enqueteur-46@hotmail.com

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie le 5 décembre de 9 h 00 à 12 h 00 et le 20 décembre 2023 de 16 h 00 à 19 h 00. Il pourra être contacté au : 07 81 02 80 81 afin de convenir d'un horaire de rendez-vous téléphonique ou en visio-conférence.

A l'issue de l'enquête, les administrés pourront consulter le rapport et les conclusions à la mairie de MONTCLERA ainsi que sur le site internet de la commune.

Le Maire,
Guy THEULET.



3 . Projet

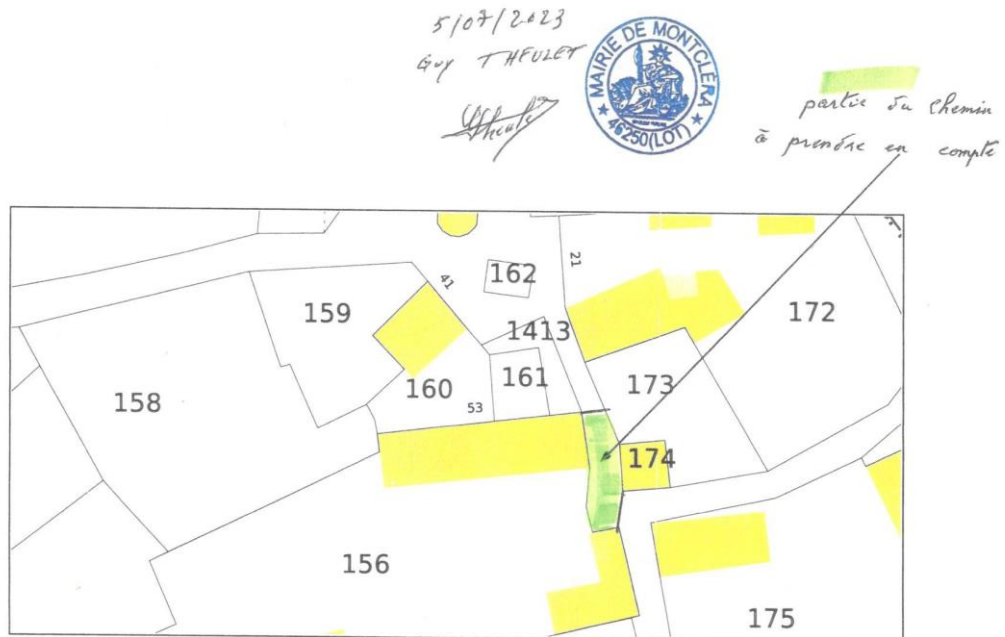
3.1 Notice explicative et photos du site

Notice Explicative

Aliénation d'une partie du chemin reliant la VC n°1 haute et basse depuis l'angle nord de la maison parcelle D n° 1713 jusqu'à l'angle de la grange et du bucher parcelle D n°174

La demande de Monsieur SIGAUD Pierre propriétaire des parcelles 156, 161,174et 1413 consiste en l'achat d'une partie du chemin rural afin de pouvoir réhabiliter l'ensemble de ses bâtiments pour un projet locatif de Gîtes et de créer un accès sécurisant pour ses futurs locataires. Cette partie du chemin n'étant plus utilisée depuis des décennies cela permettrait à Monsieur SIGAUD de proposer à ses locataires un espace de vie agréable.

cadastre.gouv.fr



bon pour accord 12.07.2023

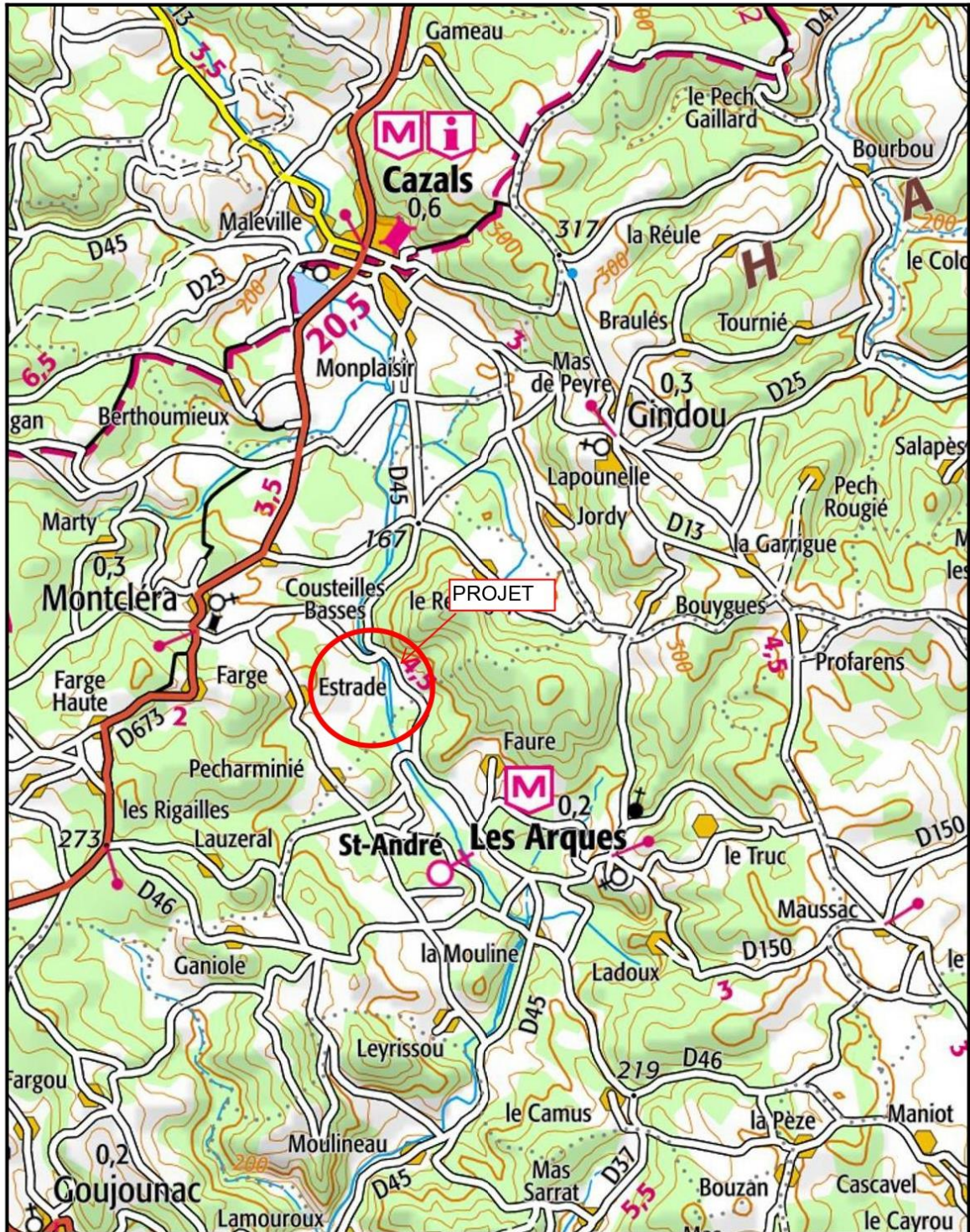
Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

Impression non normalisée du plan cadastral

3.2 Dossier du géomètre expert

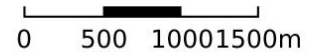


Commune de MONTCLÉRA - Lieu-dit: Estrade
Propriété de M. Pierre SIGAUD
PLAN DE SITUATION



Commune : Montcléra (46)
Edité le : 16-08-2023 16:00 (UTC + 1)
Edité par : AGEFAUR SARL

Echelle : 1 / 37000
Projection : RGF93 Lambert 93
Ref : GO-23-109



Commune de MONTCLÉRA - Lieu-dit : Estrade

Propriété des Consorts SIGAUD

Acquisition par M. Pierre SIGAUD

PLAN PARCELLAIRE

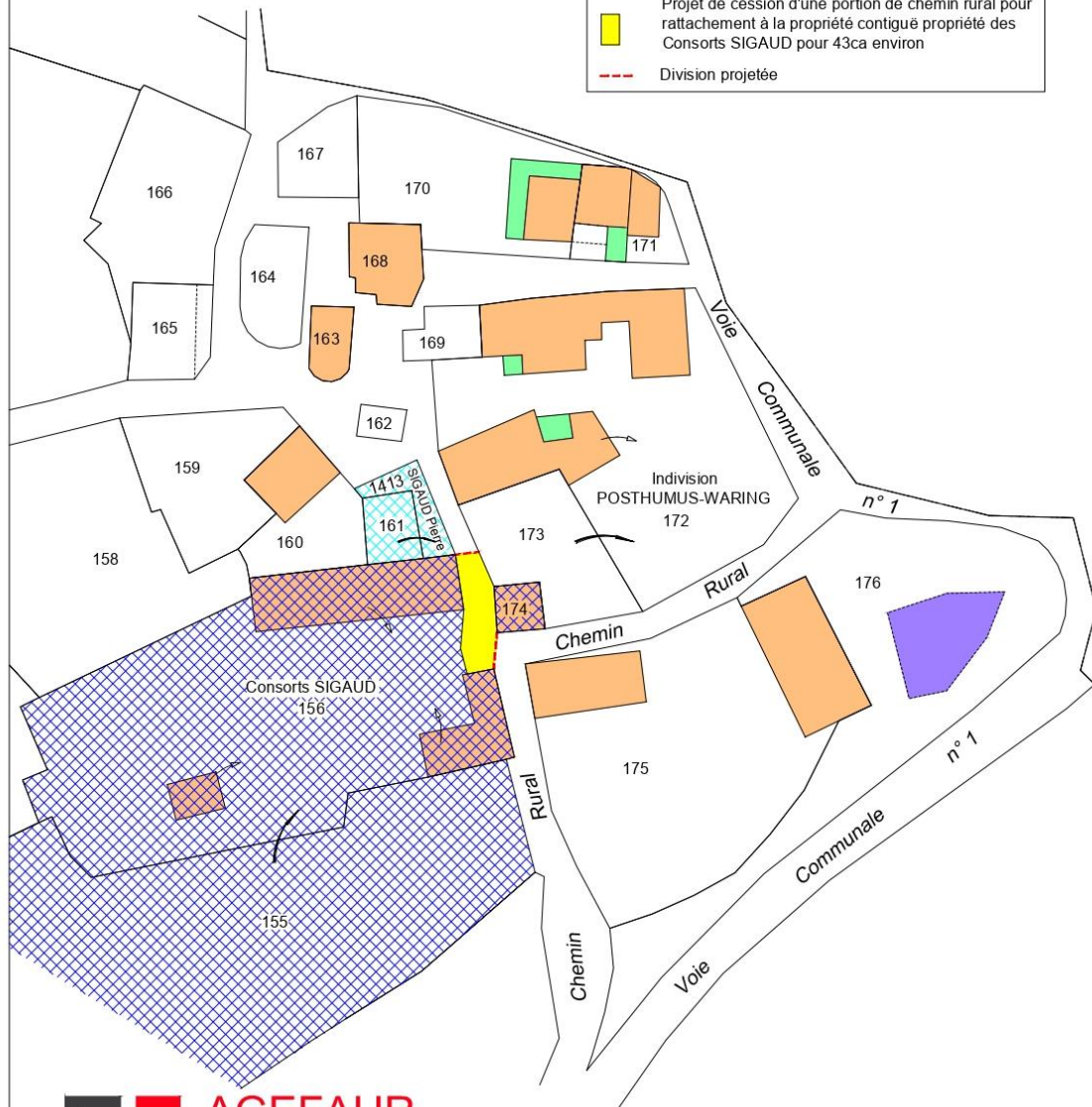
Échelle d'origine : 1/625



Planimétrie : RGF93 CC45 - Cadastre : section D



	Propriété de M. Pierre SIGAUD
	Propriété des Consorts SIGAUD
	Projet de cession d'une portion de chemin rural pour rattachement à la propriété contiguë propriété des Consorts SIGAUD pour 43ca environ
	Division projetée



 **AGEFAUR**
Agence de Géomètres-Experts Fonciers
Aménageurs Urbains et Ruraux

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Route de Salviac - 46 300 GOURDON
téléphone 05 65 41 09 78
gourdon@agefaur.com

Dressé par M. Fabien AUSSEL - Réf : GO-23-109
Édition du 16/08/2023

3.3 Plan des lieux – Vue aérienne



Commune de MONTCLÉRA – Lieu-dit: Estrade
Propriété de M.Pierre SIGAUD
PLAN DE SITUATION



Commune : Montcléra (46)
Edité le : 16-08-2023 16:05 (UTC + 1)
Edité par : AGEFAUR SARL

Echelle : 1 / 1000
Projection : RGF93 Lambert 93
Ref : GO-23-109



3.4 Liste des Propriétaires riverains

COURRIER ENVOYE A TOUS LES PROPRIETAIRES RIVERAINS CONCERNES PAR L'OPERATION

PARCELLE	PROPRIETAIRE	Personnes contactées	Adresse	Dépôt L.R /Réception LR
D 156/ 155	Consorts Sigaud	Sigaud Jean marie Sigaud Sébastien	Prayssac Prayssac	23/11/2023/ 23/11/2023/
D 173/172	Indivision Posthumus/Waring	Posthumus Mme Waring Fiona Paulus kuijper	Les Arques Lherm Pays bas	23/11/2023/28/11/2023 23/11/2023/25/11/2023 23/11/2023/
D 160	Indivision Quimbre/Rabasse	Quimbre Roger Rabasse Valérie	Poissy Paris	23/11/2023/ 23/11/2023/
D 175	Saturley Gregor	Saturley Gregor	Montcléra	23/11/2023/27/11/2023

3.5 Copie du courrier adressé aux propriétaires riverains



Montcléra, le 22 novembre 2023

Monsieur Guy THEULET
Maire de Montcléra

à

LISTE DES PROPRIETAIRES RIVERAINS

LR.AR
GT-LR /18-2023

Objet : Enquête publique
Pj : Arrêté du maire – avis d'enquête publique

Madame,

Je vous informe de l'ouverture d'une enquête publique pour l'aliénation d'une partie du chemin rural de Montcléra à Estrade traversant la propriété de M. Pierre SIGAUD.

Je vous adresse l'arrêté du maire prescrivant l'enquête publique et l'avis publiant l'enquête publique. Je vous invite à prendre connaissance du dossier à la mairie de Montcléra, à compter du 5 décembre 2023, ou sur le site internet de la commune :

<https://www.montclera46.fr>

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes sincères salutations.



Le Maire,
Guy THEULET

4 . Communication

4.1 Attestation et extrait de parution dans la Dépêche.fr



JUSTIFICATIF DE PARUTION

Cette annonce a été publiée dans son texte intégral, sous réserve d'incident technique :

Le 16/11/2023 à 00h11 dans La dépêche du Midi .fr - 46 (46)

Avec une durée de visibilité de 7 jours

Références : LDDM390837, 167769

Dossier Client : ALIENATION CHEMIN ESTRADE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
COMMUNE DE MONTCLERA
Enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie de chemin rural à Estrade
Par arrêté du 9 novembre 2023, le Maire de Montcléra a :
. Ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'aliénation :
- D'une partie du chemin reliant la VC n°1 Haute et basse à Estrade d'une part, depuis l'angle nord de la maison parcelle D n° 1713 jusqu'à l'angle de la grange et du bucher parcelle D n°174
. Désigné M. Robert MARTEL en qualité de commissaire enquêteur
. Fixé les dates de l'enquête du 5 décembre 2023, à 9 h 00 au 20 décembre 2023, à 19 h 00.
Le dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés et consultables en mairie (les mardi de 9 h 00 à 12 h 00 et les mercredi et jeudi de 14 h 00 à 17 h 00), et sur le site internet de la commune (https://www.montclera46.fr) pendant la durée de l'enquête.
Chacun pourra consigner ses observations :
. En mairie sur le registre,
. Par courrier postal adressé à M. le Commissaire enquêteur – Mairie – 1 place Saint Pierre – 46250 MONTCLERA,
. Par courriel : commissaire.enqueteur-46@hotmail.com
Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie le 5 décembre de 9 h 00 à 12 h 00 et le 20 décembre 2023 de 16 h 00 à 19 h 00. Il pourra être contacté au : 07 81 02 80 81 afin de convenir d'un horaire de rendez-vous téléphonique ou en visio-conférence.
A l'issue de l'enquête, les administrés pourront consulter le rapport et les conclusions à la mairie de MONTCLERA ainsi que sur le site internet de la commune.
 Le Maire, Guy THEULET.

Consulter cette annonce sur le site de l'éditeur : <https://www.ladepeche.fr/>



Lien vers le certificat de parution

Document généré le 16 novembre 2023

Le Gérant Jean-Benoît BAYLET

4.2 Attestation de parution dans la Dépêche du midi



ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM390811, N°167751) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **La Dépêche Du Midi - 46**

Date de parution : 17/11/2023

Fait à Toulouse, le 15 Novembre 2023

Le Gérant



Jean-Benoît BAYLET

Consultation sur www.legales-online.fr; www.actulegales.fr; loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».
L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.



SNC L'Agence au capital de 1 000 000 Euros
Rue du Mas de grille – 34438 Saint Jean de Vedas Cedex
RCS Montpellier – 404 010 209 – CODE APE : 7312Z – SIRET : 404 010 209 00017 – TVA intracommunautaire : FR22404010209

4.3 Extrait de la Dépêche du midi

La Dépêche Du Midi - 46 du 17/11/2023



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE MONTCLERA

Enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie de chemin rural à Estrade

Par arrêté du 9 novembre 2023, le Maire de Montcléra a :

. Ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'aliénation :

- D'une partie du chemin reliant la VC n°1 Haute et basse à Estrade d'une part, depuis l'angle nord de la maison parcelle D n° 1713 jusqu'à l'angle de la grange et du bucher parcelle D n°174

. Désigné M. Robert MARTEL en qualité de commissaire enquêteur

. Fixé les dates de l'enquête **du 5 décembre 2023, à 9 h 00 au 20 décembre 2023, à 19 h 00.**

Le dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés et consultables en mairie (les mardi de 9 h 00 à 12 h 00 et les mercredi et jeudi de 14 h 00 à 17 h 00), et sur le site internet de la commune (<https://www.montclera46.fr>) pendant la durée de l'enquête.

Chacun pourra consigner ses observations :

. En mairie sur le registre,

. Par courrier postal adressé à M. le Commissaire enquêteur – Mairie – 1 place Saint Pierre – 46250 MONTCLERA,

. Par courriel : commissaire.enqueteur-46@hotmail.com

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie le 5 décembre de 9 h 00 à 12 h 00 et le 20 décembre 2023 de 16 h 00 à 19 h 00. Il pourra être contacté au : 07 81 02 80 81 afin de convenir d'un horaire de rendez-vous téléphonique ou en visio-conférence.

A l'issue de l'enquête, les administrés pourront consulter le rapport et les conclusions à la mairie de MONTCLERA ainsi que sur le site internet de la commune.

Le Maire,
Guy THEULET.



L'EXPERT DES ANNONCES LÉGALES

SNC L'Agence au capital de 1 000 000 Euros

Rue du Mas de grille – 34438 Saint Jean de Vedas Cedex

RCS Montpellier – 404 010 209 – CODE APE : 7312Z – SIRET : 404 010 209 00017 – TVA intracommunautaire :

FR22404010209

4.4 Certificat d’affichage



Montcléra, le 29 novembre 2023

Monsieur Guy THEULET
Maire de Montcléra

à

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée, Guy THEULET, Maire de Montcléra certifie que l’arrêté du 9 novembre prescrivant l’enquête publique de voirie sur l’aliénation d’une portion du chemin rural a Estrade a été affiché du 21 novembre au 20 décembre 2023

Le Maire
Guy THEULET



5 . Annexes

Demande de l'intéressé pour l'acquisition de la partie de chemin concerné

Pierre SIGAUD
5 place du 11 novembre
46 220 Prayssac
06 08 94 35 71

Prayssac, le 27 mai 2023

Mairie de Montcléra
Monsieur Theulet
Le bourg
46 250 Montcléra

Monsieur Theulet Maire de Montcléra,

Propriétaire au lieu-dit « L'Estrade » des parcelles 156, 161, 174, 1413, je souhaite réhabiliter l'ensemble des bâtiments pour un projet locatif (gîte).

Afin de concrétiser mon projet, je vous sollicite pour acquérir une partie du chemin rural (en jaune fluo sur le plan ci-joint) afin de créer un espace de vie agréable, intime et sécurisant pour les futurs locataires.

Je reste naturellement disponible pour échanger avec vous et votre conseil municipal.

Je vous remercie pour toute l'attention portée à ma demande.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, mes plus sincères salutations.

Pierre Sigaud

